

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TRÉBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE le VINGT-NEUF du mois de JANVIER

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN, dûment convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BILLIOU, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HOUSTLER, HUCHER, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PENVEN, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, MULLER, PIROT, RAMEAU, VELLA.

Procurations : HALNA à BILLIOU, JULIENNE à VELLA, LE MASSON à BOYER, LE PROVOST à GAUTIER, TOPART à LE HENAFF-LE JEUNE, JEZEQUEL à HOUSTLER, SCHAEFFER-MORIN à MULLER.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2024-001

ATTRIBUTIONS DES ADJOINTS

Madame le Maire rappelle la délibération du 03 juillet 2020 déterminant le nombre des adjoints et leurs attributions, et propose de procéder à une mise à jour de cette décision suite à la démission du sixième Maire-Adjoint de ses fonctions d'Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 2122-1 et suivants,
Vu la délibération du 10 novembre 2022 déterminant le nombre des adjoints et leurs attributions,
Vu la Délibération du 03 novembre 2023, portant sur la création du huitième poste d'Adjoint,

- **DÉCIDE** de maintenir le nombre des adjoints à huit et de fixer leurs attributions conformément aux propositions suivantes :

- 1^{er} adjoint : en charge de la qualité du service au public et de l'administration générale,
- 2^{ème} adjoint : en charge des solidarités, du lien social et intergénérationnel,
- 3^{ème} adjoint : en charge de l'espace urbain, du patrimoine communal et de la voirie,
- 4^{ème} adjoint : en charge de l'environnement et des actions de la transition climatique,

- 5^{ème} adjoint : en charge de la citoyenneté, de l'engagement et la participation à la vie démocratique,
- 6^{ème} adjoint : en charge de la planification et des mobilités,
- 7^{ème} adjoint : en charge de la culture, des animations et des événements,
- 8^{ème} adjoint : en charge des finances et des relations avec les acteurs économiques.

**Le Maire,
Bénédicte BOIRON**



**Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF**